L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI, 5 OCTOBRE 1881.

Liste complète des navires dans le Port de la Nlle-Orléans

Indiquant les noms des navires et de leurs capitaines, ceux des consignataires, avec l'indication du tonnage, du mouillage et de la destination.

STEAMERS.

Batoahire Ang, 1255 Arbuckle pour Brême de rec, Fouchil Ross & Clayton
Chavington Ang 1523 Trail pour Liverpool Serra, Fouchil Ross & Clayton
City of Bristol Ang, 2655 Delamotte pour Liverpool 43 6e dist, Fouchil Ross & Clayton
E D Ward Jr Am, 338 Otteson pour Boston Alger, S Oteri & Bro
[illegible] Am, ——
Alger, au capitaine
[illegible] Ang, 1909 Alton pour le Havre 43 2e dist, A B French &co
[illegible] Am, 1041 Jones pour le Havre 42 2e dist, A K Miller &co
[illegible] Am, 1163 Staples pour —— Alger G A Whitney &co
[illegible] Ang, 2236 Peter pour Liverpool, 47 6e dist, T & G Ferwood
[illegible] Ang, 1746 Steeves pour le Havre, 41 4e dist, De Wolf & Hammond
[illegible] Am, 508 Otteson pour —— 13 3e dist, G Corral &co
[illegible] Ang, 2011 Hanney pour Liverpool 10 10 3e dist, Lucas E Moore &co
[illegible] Ang, 2350 Douglas pour Liverpool 46 6e dist, Silas Weeks &co
[illegible] Ang, 1865 Hughes pour Liverpool 12 3e dist, Lucas E Moore &co
Whitney Am, 1238 Morgan Laid Up Alger, C A Whitney &co

NAVIRES.

City of Boston Am, 1063 Brady pour —— 33 1er dist, Lucas E Moore &co
Cromwell Am, 891 Barstow pour Liverpool 36 1er dist, Jos F Lovell &co
Crescent City Am, 1209 Kelly pour le Havre 38 1er dist, Norton & Bell
Ella S Thayer Am, 1098 Giveh pour Liverpool 40 1er dist, au capitaine
Lizzie Moses Am, 1124 Shear pour —— 27 1er dist, Jos F Lovell &co
Marcia Greenleaf Am, 1250 Bunker pour Liverpool, 35 1er dist, Norton & Bell
Northampton Am, 1130 Murphy pour Liverpool, 47 4e dist, Silas Weeks &co
Orient Ang, 1833 Fellow pour —— 2e rec, Silas Weeks &co
Southern Chief Am, 1283 Higgins pour —— Alger, Silas Weeks &co
Sunnamer Am 1203 Coombs pour —— 32 1er dist, au capitaine
Virginia Am, 1095 Larrabee pour Liverpool 47 4e dist, Silas Weeks &co

BARQUES.

Christiana Esp, 493 Sureda pour Barcelone, 33 1er dist, G Corral &co
España Esp, 606 Roses y Pla pour Barcelone 6e rec, G Corral &co
Glimmer Nor, 435 Halvorsen pour —— 33 1er dist, Robt Oerlein
Havre Ang, 659 Davidson pour —— 14 1er dist, Hall & Vaughan
Reynard Am, 1029 Tripp pour Brême 34 1er dist, Jos F Lowell &co
St-Olaf Nor, 303 Stoberg pour —— 32 1er dist, Robt. Oerlein
Shetland Am, 643 Haskell pour —— 14 1er dist, Norton & Bell

BRICKS.

Aurora Ital, 299 Adorno pour Gênes Pic Tier, A K Miller &co

GOELETTES.

Early Bird Nor, 151 Olsen pour Tampico 23 1er dist, N O Hyason
J G Whipple Am, 88 Sens pour —— Pic Tier, au capitaine
John Cooper Head, 74 Simonton pour —— Pic Tier, G W Rueff
Storm King Ang 70 Elgin pour Pic Tier, E Pilsbury

LISTE DE NAVIRES

En partance pour la Nouvelle-Orléans

NEW-YORK.

Steamship New York, Quick........parti 28 sept
Steamship Louisiana, Gager..........parti 1er oct
Steamship Morgan City, Adams.......parti 1er oct
Steamship Colombo, Salmon..........parti 27 sept
Steamship City of Merida, McIntosh, parti 24 sep
Brick Jennie Hulbert, Sparks, expédié 9 sept

BALTIMORE.

Steamship Wimbledon Sheldrake, expédié 19 sep
Steamship Asdrubal, Larken,..........parti 28 sept
Barque X V Marzo, Codevila,.......partie 23 juillet

BOSTON.

Barque Bryiston, Small,..............partie 1 sept

PHILADELPHIE.

Steamship Amy Dora, Sinclair, ..expédié 29 sept

LIVERPOOL

Steamship Asturiano, Echeverria, ...parti 28 sept
Steamship Teutonia, Couch, ...en chargement 15 sept
Steamship St Albans, Campbell,........parti 18 sept
Navire Wm Tapscott, Ray, en chargement 25 sout
Navire Charles, Nickerson...............parti 30 sout

LONDRES.

Navire Bonanza, Leach,................parti 20 sout
Barque Saja, Svendsen,................partie 4 sout

LIMERICK.

Barque Léopold et Marie, Loscalles, ..partie 10 sept

ROTTERDAM.

Barque Consiglio Galatola, Lovina, partie 2 sept

CORK.

Navire Shelburne, Crosby,..............parti 28 sept

GEESTEMUNDE.

Barque Favorita, Petura,..............partie 16 sout

LIVOURNE.

Barque Brothers German, Bonici,...parti 2 sout

HAVRE

Navire Ile Marthe, Franchomer, ...parti 13 sep
Navire Annie Bingay, Walker,.........parti 25 juill
Barque Roma Gerolimich,..................parti 13 ec

BORDEAUX.

Barque Rose, ——,......................partie le 5 oct
Barque Peruvienne, Lethate,..........partie 16 sou
Barque Washington, Conlich,..........partie 3 juin

MARSEILLE.

Navire Intario, Marker,...en chargement 20 sept
Barque Vera, Linder,..................partie 28 sept
Barque Onta, Mosher.......en chargement 15 sept

DUNQUERQUE.

Barque Pontida, Rolla,................partie 16 s e
Barque Carrie Delap, Porter,.........partie 5 s e

CADIZ.

Barque C P Dixon, Keene,..............partie 2 1

GÊNES.

Steamship Atlantic, Gaggino,..........parti 12 sep
Navire Dora, Premuda,.................parti 14 sept
Barque Ferreri, Russo,................partie 19 juille
Barque Nuovo Mondo, Maresca, ...en chargement 4 sout

BARCELONE

Barque Arendal, Thorsesen,...........partie 15 sept
Barque Borghald, Amundsen,..........partie 13 sept

ALGER.

Navire Islay, Espeland,................parti 4 sept

TAMPICO.

Steamship Richmond, ——,..............parti 1er oct

BRÊME.

Steamship Kronprinz Friedrich Wilhelm, Kohlman.........................parti 14 sept
Navire Constantia, Knolken,..........parti 20 sept
Navire Friedrich, Boggeiman,.........parti 30 sout
Navire Gischen, Huns,................parti 31 sout
Barque D J Watjen, Deltjen,.........parti 10 sept
Barque Arciduccio, Rodolf, Ragusin, partie 23 sout

ANVERS

Navire Kinburn, Tooker,..............parti 28 sept
Navire John Bunyan, Sproule,.........parti 29 sept
Navire Tsernogora, Hilton,............parti 21 sept
Navire Forest Eagle, Fishman,........parti 24 sout
Barque Hiperion, Zar,..................parti 11 sept
Barque Cedar Croft, Young, ...partie 1 sep

TABLE BAY.

Barque Eolu Fiset, Tarmassich,..partie 17 sept

ILE RUATAN.

Goelette Carrie Welson, Webb en chargement 22 sout

RIO DE JANEIRO.

Steamship Ambor, Jackson, ...parti 25 sept
Steamship Ma—ser, Jones,..............parti 14 sept
Navire Alice M Minott, Whitmore, ...en chargement 28 sout
Navire Importer, Sutherland, ...parti 19 sout
Brick Jane, England, ...parti 23 sout

VERA CRUZ.

Brick Thos Owens, Prisley,............parti 7 sept

ATHÉNÉE LOUISIANAIS

A DIMANCHE, 1er MAI 1881.
Concours Littéraire de 1881.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 1er mai jusqu'au 31 décembre.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 2 janvier 1882; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge d'un quart de largeur, et seulement sur le recto et les lignes ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur sera écrit son nom et son adresse.

Il est laissé à la discrétion du "comité d'examen" d'ouvrir les lettres des candidats qui auront mérité les médailles, pour s'assurer s'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu ou obtiendra médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à vel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

La musique considérée au point de vue de son utilité pratique, intellectuelle et morale.

Pour les hommes :

Utilité de la langue française aux Etats-Unis.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 1364.

LA NEW ORLEANS COTTON SEED ASSOCIATION, composée des compagnies Union Oil Company, Planters Oil Company, Crescent City Oil Company, A. A. Maginnis Sons, Pineville Oil Works Company et la Louisiana Oil Company, a été dissoute aujourd'hui par consentement mutuel. M. Henry Marx a été nommé liquidateur des affaires de cette Association.
31 août 1881.

LES EXPÉDITEURS DE GRAINE DE COTON sont par le présent notifiés que la New Orleans Cotton Seed Association a, ce jour, été dissoute. Les compagnies suivantes formeront l'Association.

UNION OIL COMPANY,
PLANTERS OIL COMPANY,
CRESCENT CITY OIL COMPANY,
A. A. MAGINNIS SONS,
LOUISIANA OIL COMPANY.
HENRY MARX, Secrétaire.

10sept—au 1er nov   No. 4 rue Bois.

SPECTACLES BALS, &c.

Académie de Musique.
DE BIDWELL.

DIMANCHE, 2 octobre 1881,
POUR UNE SEMAINE SEULEMENT.
Mercredi et Samedi Matinées.
L'artiste le plus éminent des Etats-Unis
MILTON NOBLES,
Dans sa nouvelle comédie à grand succès,
"Interviews or Bright Bohemia"
Samedi soir, 8 octobre,
Seule représentation de :
THE PHŒNIX
And the Villain still pursued her!
Dimanche, 9 octobre — FREDERICK PAULDING et sa puissante troupe. 2oct—

Théâtre St-Charles de Bidwell.

OUVERTURE DE LA SAISON RÉGULIÈRE.
POUR UNE SEMAINE SEULEMENT,
Commençant Dimanche, 2 Octobre.
MATINÉES LES MERCREDIS ET LES SAMEDIS.
Haverly's
New Mastodon Minstrels.
20 Grands Comédiens—12 Vocalistes de talent—13 Acrobates Danseurs—14 Artistes Chanteurs et Danseurs—15 Musiciens Solistes.
Une Nouvelle et Grande Combinaison.
Le contrôle s'ouvrira Vendredi, 30 septembre.
Dimanche, 9 octobre—M. B. CURTIS, dans la grande comédie à succès, Sam'l of Posen.
28sept—

JARDIN DE WENGER.
Nos 11 et 13 rue Bourbon.
TOUS LES SOIRS,
Grand Concert, exécuté par le célèbre Orchestre de Dames Américaines,
Sous la direction du Prof. Albert Krebert, avec Mlle Emma Kissel, solo violoniste.

Programme nouveau chaque soir.
Matinée le Dimanche.

Quatre chambres somptueusement meublées pour les dames, ayant les entrées séparées, et sont arrangées pour l'agrément des dames-visiteuses.

Les personnes tapageuses ou de caractère suspect ne seront pas reçues dans l'établissement.

Les meilleurs vins, liqueurs et bières et un lunch froid seront servis à toute heure.
2 oct—6m

PARC DU
Fort Espagnol,
CLOTURE DE LA SAISON,
MERCREDI, 5 octobre,
Dernière Nuit.
GRAND CONCERT,
W. BORCHERT,............Directeur

A cette occasion le programme choisi suivant sera présenté :

Carmen, Guillaume Tell, Mignon, Grande Duchesse, la Favorite, Prophète, Boccaccio, Morning Leaves, Kommtein Vogel et autres morceaux choisis favoris.

Souvenez-vous
GRATIS POUR TOUS!
Dernière opportunité d'entendre le fameux
Orchestre du Fort Espagnol
Les trains quittent l'encoignure Canal et Bassin à de courts intervalles,
Prix : 15 sous seulement.
4 oct—

GODCHAUX,
81 et 83 rue du Canal,
La maison de vêtements confectionnés du Sud.

L'excellent choix de notre Stock de Linge d'Automne et Articles de toilette de toutes sortes intéressera tous ceux qui peuvent avoir besoin d'un article du domaine de notre commerce. Nous mentionnons avec orgueil le fait que les

GENRE,
DESSIN ET EFFET général de nos marchandises n'ont jamais été égalés.
Une inspection de notre stock sera trouvée intéressante et profitable au public acheteur.

LEON GODCHAUX,
81 et 83 rue du Canal.
18 sept.

Bureau du Bienville Oil Works Co.
Nlle-Orléans, 10 Septembre 1881.

Par suite de la dissolution du "New-Orleans Cotton Seed Association," les soussignés sont maintenant prêts, à fournir leurs propres sacs vides à ceux qui en auront besoin pour l'expédition de la graine de coton, et à payer le prix courant du marché pour la dite graine.

Les facteurs, planteurs, expéditeurs de graines de coton, ainsi que les bateaux et tous autres systèmes de transport, voudront bien prendre avis de ce qui précède, et nous les prions respectueusement de nous continuer leurs affaires.

BIENVILLE OIL WORKS CO.
Office : 31 Carondelet St.
10sept—

BASILE BARES,
No 84 - - Rue Royale - - No 84
Entre St.-Louis et Conti.

BASILE BARES a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient d'ouvrir un atelier, spécialement pour la réparation et accord de pianos. Les fournitures employées pour la réparation sont reçues directement de la maison Muller de Paris. Toutes les réparations sont garanties et promettent une entière satisfaction.

Comme par le passé, musique fournie pour bals et soirées.

Les ordres à la campagne seront exécutés avec le plus grand délai.
20 sec—

PROCLAMATION.

Département de l'Exécutif }
Etat de la Louisiane. }

ATTENDU que le VINGT-DEUXIEME JOUR D'AVRIL 1881, Son Excellence le Gouverneur de cet Etat, a lancé sa proclamation sur l'avis du Bureau de Santé de l'Etat, déclarant que Rio de Janeiro, Vera Cruz, la Havane et Aspinwall étaient infectés par la fièvre jaune, et ordonnant de retenir aux diverses stations de quarantaine tous les vaisseaux venant de ces ports ou les vaisseaux ayant touché ces ports, s'étant arrêtés en un quelconque de ces derniers, et qui arriveraient après le 1er jour de mai 1881, ainsi que leurs officiers, équipages, passagers et cargaisons, pour le laps de temps, en chaque cas, que fixerait ledit Bureau de Santé, détention qui en égard à la durée du voyage ne serait pas de moins de trois jours entiers (soixante-douze heures) aux stations de quarantaine.

Et, attendu que le 15me jour de juin 1881, Son Excellence le gouverneur de cet Etat a lancé sa proclamation à la requête du Bureau de Santé, amendant la proclamation du 22me jour d'avril 1881, à l'effet de prolonger la durée de la détention à tous les vaisseaux mentionnés dans la proclamation et arrivant aux stations de quarantaine, à dix jours pleins (deux cent quarante heures) au lieu de trois jours pleins (soixante-douze heures) à être mis en vigueur à partir du 1er juillet 1881 ;

Et, attendu que le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, le 15me jour de septembre 1881 a adopté une résolution invitant l'Exécutif à lancer sa proclamation réduisant le temps à passer aux stations de quarantaine de dix jours pleins (deux cent quarante heures) à trois jours pleins (soixante-douze heures), le dit amendement devant opérer et s'appliquer à tous les vaisseaux arrivant aux stations de quarantaine depuis les ports infectés ou comme susmentionnés à partir du 15me jour d'octobre 1881, toutes les autres clauses des proclamations existantes devant demeurer intactes.

Maintenant, donc, moi, Samuel Douglas McEnery, lieutenant-gouverneur et faisant fonctions de gouverneur de l'Etat de la Louisiane, ai cru convenable de lancer ma proclamation, déclarant que tous les navires venant des ports ci-dessus nommés ou aux stations de quarantaine à passer aux stations de quarantaine, seront soumis à la proclamation du 15me jour d'avril 1881, de dix jours entiers (deux cent quarante heures) à trois jours entiers (soixante-douze heures) ; que le dit amendement doit prendre effet et s'appliquer à tous les navires arrivant aux stations de quarantaine de ports infectés comme susmentionnés, à partir du 15me jour d'octobre 1881, toutes les autres clauses de la proclamation existante devant avoir force et effet.

Donné sous ma signature et sous le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce sixième jour de septembre, A. D. 1881.

S. D. McENERY.

Par le gouverneur agissant,
Oscar Arroyo,
Sous-secrétaire d'Etat.
16sept—18, 23, 28—Oct 1, 3, 13

INSTITUTIONS.

Université de la Louisiane.

La quatrième session du Département Académique de l'Université de la Louisiane commencera le 1er octobre 1881. Dans les cours de Latin, de Grec, de Mathématiques, d'Anglais et de Littérature anglaise, l'instruction est entièrement complète. Dans les cours de Français et d'Allemand on enseigne non seulement à écrire mais à parler correctement ces deux langues. Dans les départements de physique, de mécanique et de chimie, on s'occupe tout spécialement de l'application de ces branches de la science aux industries du pays. On explique aux élèves la machine à vapeur, le télégraphe et le téléphone, la lumière électrique la photographie, la Galvanoplastie, le polariscope appliqué à l'industrie sucrière. Les cabinets de physique et de chimie étant pourvus de tous les appareils scientifiques les élèves pourront répéter les expériences faites par le professeur et joindre ainsi la pratique à la théorie.

La "Southern Art Union" est à une petite distance de l'Université et offre des prix spéciaux aux élèves du Département Académique qui voudraient étudier le dessin.

On reçoit les élèves à l'Ecole Supérieure, (High School) adjointe à l'Université, à l'âge de [illegible] ans; afin de les préparer pour les classes inférieures du Département Académique. On enseigne à l'Ecole Supérieure l'Anglais, l'Histoire, la Géographie physique, le Latin, le Grec, les Mathématiques, le Français et l'Allemand, ainsi que la calligraphie. Chaque élève devra étudier au moins l'Anglais, les Mathématiques et deux langues. Il y a douze professeurs dans les deux départements de l'Université.

Le nombre d'élèves augmentant tous les ans, la direction de l'Université vient d'acheter pour le Département Académique l'édifice connu sous le nom de Mechanics Institute et situé rue Dryades.

Le prix par élève dans le Département Académique est de $50 pour une session de neuf mois, payables $12,50 au commencement de chaque terme: le 1er octobre, le 8 décembre, le 18 février et le 23 avril. Pour l'Ecole Supérieure à adjointe (High School) le prix est de $45 payables $11,25 au commencement de chaque terme.

Pour informations plus détaillées, catalogues, etc., s'adresser au local du Département Académique, coin Baronne et Commune de 10 à 11 heures.
6sept—1m D Mar J—V&C

Collége de l'Immaculée Conception
Au coin des rues Baronne et Commune.

LA RÉOUVERTURE des classes au Collége de l'Immaculée Conception aura lieu LUNDI 3 octobre.

THÉOBALD W. BUTLER, S J,
Président.
29sept—6f

Collége St-Charles, Grand Côteau, Paroisse St-Landry, Lne.

CETTE INSTITUTION si favorablement située sur la voie d'Alexandrie du chemin de fer de Morgan, Louisiane et Texas, à égale distance de Vermillionville et des Opelousas, fera l'ouverture de sa nouvelle session académique le MERCREDI, 5 octobre.

Les études commerciales et classiques, se font sous la direction des Pères de la Société de Jésus; Président, Rév. Jno. Montillot; Vice-Président, Rév. M. Beaudequin.

Dans le moment, le Président est visible, tous les jours, de midi à trois heures p m., au Collége des Jésuites, coin des rues Baronne et Commune.

Mardi prochain, 4 octobre, il quittera la ville, partant de la station à l'extrémité de la rue de l'Esplanade, par le convoi de 8 heures du matin, et ayant sous sa conduite les élèves confiés à ses soins. Le convoi arrivera à 4 heures de l'après midi à Grand Côteau.
28 sept—6f

Ouverture des classes du Collége de Spring Hill.

LE collége de Spring Hill fera l'ouverture de ses classes, le lundi, 3 octobre. Les élèves partiront le même jour, par le train de 7 heures. Les personnes qui auront besoin de renseignements sur l'établissement, peuvent s'adresser au Rév. Père J. A. Downey, S. J. au collége des Jésuites de la rue Baronne.
28 sept—6f

Institut MARKEY & PICARD
A l'angle des rues Esplanade et Tonti, Nlle-Orléans.

LE 1er septembre prochain aura lieu l'ouverture des classes de cette Institution, située dans le quartier le plus salubre de la ville, et offrant aux parents toutes les garanties désirables. Le succès déjà obtenu prouve mieux que des paroles combien cette maison est appréciée des familles.

Les directrices, convaincues que l'émulation est absolument nécessaire, donnent, pendant l'année, pour les élèves, des réunions littéraires et musicales auxquelles les parents sont invités; ils pourront alors juger par eux-mêmes des progrès de leurs enfants.

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs choisis avec le plus grand soin. Les arts d'agrément sont sous la direction de personnes émérites.
21aout—3m D, Me, V.

COLUMBIAN EDUCATIONAL & KINDERGARTEN INSTITUTE.
(Anciennement Institut D'Aquin)
198..........Esplanade..........198

L'OUVERTURE de la 12me session annuelle de cet Institut a eu lieu le 5 septembre 1881. L'enseignement comprend toutes les branches d'un cours complet, en anglais et en français, ainsi que les langues modernes les plus usitées. Pour la musique, la direction s'est assuré le concours du professeur H. ROLLING. L'Institut est situé dans l'un des quartiers les plus salubres et les plus agréables de la Nlle-Orléans. Les bâtiments et les terrains sont vastes et admirablement disposés pour des pensionnaires ou des externes. Prix modérés. Pour circulaires, etc., s'adresser à Mlle M. FITZGERALD, à l'Institut.
18sept—

INSTITUT DE ST-ISIDORE
TROISIÈME DISTRICT—NOUVELLE-ORLÉANS,
Sous la direction des Religieux de la Congrégation de Ste-Croix.

L'OUVERTURE des classes de cet Institut aura lieu le 1er Septembre. L'établissement se trouve situé sur la gauche du Mississippi, au-dessous du Couvent des Ursulines. Le but principal de l'Institut est de préparer les élèves aux affaires de la vie commerciale.

Le Français et l'Allemand sont enseignés sans augmentation de prix.

Prix de la pension, par mois, $12 50.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au Rév. P. Supérieur de l'Institut, 3me District, Nlle-Orléans.
28aout—2m—Dim Mer Sam

Académie des Sts-Anges
sous la direction des
Sœurs Marianites de Sainte-Croix,
Encoignure des rues Remparts et Congrès
(Troisième District.)
NLLE ORLEANS, LOUISIANE.

LA rentrée des classes du couvent a eu lieu le 1er septembre.

Les parents sont priés d'envoyer leurs enfants dès l'ouverture des classes.

Pour prospectus, etc., s'adresser à l'Académie.
3 sept—

Comté Madison, Virginie.

Près la station Rapidan, Virginie.

ACADEMIE LOOUST DALE.
David F. Boyd, Principal.

AVEC le concours habile dans le département académique, des gradués de l'Université de la Virginie, et d'un officier compétent, dans le département militaire.

Cette académie est fondée depuis de longues années et a toujours été dirigée avec succès. C'est principalement une école préparatoire pour l'Université de la Virginia, donc l'enseignement des mathématiques et des langues anciennes et modernes, l'anglais y compris, est nécessairement l'objet de grands soins.

Le collége est situé en un des endroits les plus sains et les plus pittoresques de Piedmont, Virginie, au dessous du Blue Ridge, près la rivière Rapidan, et au milieu d'une communauté intelligente et policée; il y a des églises de différentes croyances.

Les bâtisses et le terrain sont vastes et attrayants, et surtout convenables pour un pensionnat.

La session commence le troisième lundi de septembre et se termine le troisième lundi de juin.

Les conditions sont $200 pour la session de 9 mois, pour toutes les dépenses, moins les vêtements, les livres et les soins médicaux. Pour les fils de ministres de l'Evangile, le prix de l'enseignement est de $50 moindre.

Cette école est privée et se trouve sous le contrôle absolu du principal.

Pour plus d'informations, s'adresser au conseiller à Baton-Rouge, Lne, jusqu'au 1er août, et après à Locust Dale, P. O. comté Madison, Va.

D. F. BOYD,
Principal.
16 juillet—3 m. V&C.

Bureaux de la Compagnie du Chemin de fer Orléans.—N.-O., 3 octobre 1881.—A une réunion du conseil de direction, tenue à cette date, un dividende de 2 0|0 a été déclaré sur les profits nets des trois derniers mois, payable aux actionnaires sur demande.

D. C. HARRISON,
Secrétaire.
4oct—5f

Bureau de la compagnie du "New Orleans City Railroad" 192 Canal— Nouvelle-Orléans 30 septembre 1881.—Un dividende trimestriel de un dollar cinquante sous par action sera payé aux actionnaires, LUNDI, 10 octobre prochain. Les livres de transfert seront clos du 1er au 10 octobre.

RICH. F. HARRISON,
Secrétaire.
30 sept—10f

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton.—Nlle-Orléans, 27 septembre 1881.—A une réunion spéciale des membres du Bureau de Direction tenue ce jour un dividende de (3) Deux pour Cent a été déclaré sur les profits des trois derniers mois, payable aux actionnaires ou à leurs représentants légaux, à partir du 1er octobre 1881.

WALTER V. CROUCH,
Secrétaire et Trésorier.
29 sept..10f

Bureau 21 rue Carondelet.—Compagnie d'Huile Bienville [Bienville Oil Works Company]—L'élection annuelle de six directeurs de cette Compagnie aura lieu au bureau de celle-ci LUNDI, le 10 octobre prochain, entre 10 et 2 heures, conformément à sa charte.

A. BENJAMIN,
Secrétaire.
27 sept au 10 oct.

Antonio Pedilha "D'HAUCOURT,
MEDECIN HOMŒOPATIQUE,

Diplomé des Facultés de Paris, Portugal, Brésil, Mexique et Californie ;

MEMBRE DU CONGRÈS HOMŒOPATIQUE TENU A PARIS, EN 1878,

A l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle-Orléans qu'il a ouvert un

CABINET DE CONSULTATIONS,
Rue Remparts, 208,
Entre Dumaine et St-Philippe.

HEURES DE CONSULTATIONS—De 8 à 10 heures du matin, et de 3 à 6 heures du soir.

On parle le Français, l'Espagnol, le Portugais et l'Italien.

VISITES A DOMICILE.

Les personnes habitant la campagne peuvent consulter par lettre en envoyant la somme de $5 et donnant une description minutieuse de la maladie.

L.S.L.

PRENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA
LOTERIE
DE L'ÉTAT
DE LA LOUISIANE
—FERA—
A la Nouvelle-Orléans Lne,
Mardi, 11 Octobre 1881
LE GRAND TIRAGE MENSUEL
De la Loterie à $2.
CLASSE K.
GROS LOT:
$30,000,
1857 LOTS!
—LE TOUT S'ÉLEVANT A—
$110,400!

Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin

Au bureau de la compagnie,
DANS LA MATINÉE DU
Mardi, 11 Octobre 1881.
—A LA—
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE!

Voyez la Distribution!
Distribution Extraordinaire!
100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS :

1	Lot de....	$30,000, soit	$30,000
1	Lot de....	10,000,......	10,000
1	Lot de....	5,000,......	5,000
2	Lots de....	2,500,......	5,000
5	Lots d	1,000,......	5,000
20	Lots d	500,......	10,000
100	Lots d	100,......	10,000
200	Lots de....	50,......	10,000
500	Lots de....	20,......	10,000
1,000	Lots de....	10,......	10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9	Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf billets suivant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit........	2,700
9	Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf billets suivant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit........	1,800
9	Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf billets suivant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit........	900

1,857 Lots se montant à.......$110,400

Billet entier, $2 ; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE,

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des ordres sur la poste de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'un Tirage du
MARDI, 11 Octobre 1881.
TOUS LES LOTS
—SONT—
PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les États, comtés, villes et villages de l'Union.

Pour circulaires, conditions, etc., s'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

Les demandes de conditions pour clubs doivent être faites au bureau de la Compagnie, à la Nlle-Orléans.

Écrivez pour des circulaires ou envoyez les ordres à

M. A. DAUPHIN,
Nlle-Orléans, Lne.

ou à la même personne au
No 212 Broadway, New-York

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Chas. W. Wilson vs James Coyle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6806—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 5 novembre 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain morceau de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le carré borné par les rues Baronne, Jackson, Dryades et Josephine, et mesurant vingt huit pieds de façade rue Baronne, partant à seize pieds du coin de la rue Jackson, sur environ cent trente-cinq pieds de profondeur.

Le dit morceau de terre fait partie d'un carré que le défendeur ici a acquis de Elisha Crocker en vertu d'un acte passé pardevant John F. Coffey, notaire, le 5 janvier 1854.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 oct—4 11 18 25 nov 1 5

Jeremiah O'Keefe vs Ellen Marshall et son époux, Geo. Marshall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 4,100.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la dite affaire, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans cette ville, MARDI, 18 octobre 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Race, Robin, St-Thomas et Religieuses, lequel terrain est désigné par le numéro "Trois," sur un plan dressé par Arthur C. De Armas, architecte, en date du 30 avril 1868, déposé en l'étude de O. L. Kernion, notaire en cette ville, ledit terrain mesurant au pied américain, trente-un pieds neuf pouces et quatre lignes de face rue Race, sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes entre parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et avantages y appartenant en quelque sorte, acquis par la dame Ellen Marshall par achat du demandeur par acte pardevant W. J. Castell, notaire, le 14 juin 1880.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—1° Au comptant pour le paiement de la réclamation du demandeur, due maintenant $166 66⅔ avec 8 0|0 d'intérêt sur la face du billet $266 66 2|3 jusqu'à la date du paiement partiel, et 8 0|0 par an d'intérêt sur la balance jusqu'au jour de la vente, cinq pour cent sur le montant total comme honoraires d'avocat, et les frais du procès.

2° L'acquéreur devant assumer le paiement des deux billets pour $266 66 2|3, chacun garanti par hypothèque sur la dite propriété et échéant les 14|17 juin 1882, 14|17 juin 1883 respectivement jusqu'à paiement ; et aussi devant assumer toutes les obligations de l'acte d'hypothèque, payer 5 0|0 honoraires d'avocat en cas de procès, pour poursuivre la propriété au préjudice de l'hypothèque.

3° Et la balance du prix d'adjudication, s'il en est, comptant sur les lieux.

Au cas où le prix offert pour la propriété après déduction faite des susdits honoraires et frais au comptant, serait moindre que le montant de la réclamation du demandeur, avec les dits intérêts, et les billets à être assumés comme il est dit plus haut, alors l'acquéreur paiera le dit montant au comptant au demandeur et assumera les sus-dits billets échéant les 14|17 juin 1882 et 14|17 juin 1883, jusqu'à concurrence de la balance de son offre et en sus des honoraires et des dits frais.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
16 sept—16,23,30, oct 7,14,18.

L. F. Tower vs deux terrains et A. M. White.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3355 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 8 octobre 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Prytanée, Sixième et Septième, dans l'îlet numéro deux de l'ancien Faubourg Livaudais et désignés comme lots numéros treize et quatorze sur un plan fait par H. Mouthobens, voyer, en date du 18 mai 1845 et déposé pour référence à l'étude de L. E. Kenny, alors notaire dans la Paroisse Jefferson dans cet Etat, lesquels dits lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Septième, sur une profondeur de cent vingt-six pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 sept—6,13,20,27—oct. 4 8

State National Bank vs C. Chiem et S. M. Boyd et al.
Le même vs Chiem et Boyd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 3695 et 3736.—En vertu d'un writ de saisie et vente et d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans cette ville, SAMEDI 15 octobre 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Trois certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Magazine, Lafayette et Camp, désignés par les numéros un, deux et trois sur un plan fait par Frédérick Wilkenson, voyer, le 7 avril 1838, déposé en l'étude de H. B. Cenas, anciennement notaire en cette ville, les dits lots sont contigus et mesurent, au pied américain, comme suit, à savoir :

Les lots numérotés un et deux mesurent chacun vingt et un pieds trois pouces et six lignes de face à la rue Poydras sur une profondeur de lignes parallèles de quatre vingt-neuf pieds cinq pouces et sept lignes. Le numéro trois mesure vingt-et-un pieds trois pouces et six lignes de face à la rue Poydras, sur une profondeur de lignes parallèles de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

Acquis par Cyrus Chiem et Samuel H Boyd par achat dans les proportions d'une moitié indivise pour chacun, de Joseph Toulement Jenkins par acte pardevant E. G. Gottschalk, notaire, le 19 février 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
14 sept—14,21,28, 5,12, 15 oct.

James Duncan vs T. P. McDavitt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4104—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 18 octobre 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent situés dans le Sixième District de cette ville, anciennement la ville de Rickerville, paroisse Jefferson, en cet État, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Live Oak et Octavia et l'Avenue Peters, lesquels sont désignés par les numéros dix et onze, sur un plan de Pilié et Dessouilly en date du 9 avril 1866, déposé à l'étude de W. H. Peters, anciennement notaire en cette ville, comme plan No 52, les dits lots mesurant chacun, conformément au dit plan, trente pieds de face à l'Avenue Peters sur cent trente-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de R. E. Norton, syndic de l'insolvable Jacob Barker, en banqueroute, conformément à un acte passé le 19 juin 1868, pardevant M. Gernon, notaire en cette ville, enregistré au livre K, vol. 188

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 sept—15,22,29—oct 6,12,18

VENTE DE CONSTABLE

F. P. Martinez vs. E. Fitzgerald.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE ORLÉANS—No 1319—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente aux enchères publiques, au magasin, No 93 Passage de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, VENDREDI, 14 octobre 1881, à midi :

Un lot de chaussures, selon inventaire en mains et à mon bureau.

Saisi dans le procès ci-dessus intitulé.

Conditions : Comptant sur les lieux.

N. V. VINET,
Constable de la 2me Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
4 oct—4,9,14.

VENTES A L'ENCAN.

PAR CHAS. H. REED.

Succession de Joseph Grelier.
Cour Civile de District, No 192.

PAR CHAS. H. REED,—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau rue Carondelet No 9—A l'encan, LUNDI, 24 octobre 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, Hôtel St-Charles, en vertu de deux (2) ordres de vente, datés le 12 mai et le 26 novembre 1880, rendus par l'Honorable Deuxième Cour de District et par la Cour Civile de District, les propriétés suivantes, à savoir :

Deux lots de terre, dans l'îlet No 602, bornés par les rues Robinson, Pitié, Désiré et Verte, Troisième district de cette ville.

Une portion de terre vacante, dans le troisième district, îlet No 556, bornée par les rues Claiborne, Robinson, Pitié et Désiré.

Un certain îlet, dans le même district, borné par l'Avenue Franklin, les rues Painter, Jupiter, et Sobbalo, et désigné comme l'îlet No 575.

Un certain îlet, dans le même district, borné par les Promenades Lafayette et Franklin, les rues Célestine et Géneste, et désigné comme l'îlet No 1016.

Un certain îlet, dans le même district, borné par la Promenade Lafayette, les rues Liberal, Hunter et Force, et désigné comme l'îlet No 2162.

Toute terrains dans Brooklyn désignés par les numéros 2, 3 et 4 dans l'îlet 17, compris entre l'Avenue Jefferson et les rues Monroe. Troisième ci les terrains de Macry.

Un certain îlet, dans le même district, borné par la Promenade Lafayette, les rues Hunter, Verte et Force, et désigné comme le No 1219.

Un certain îlet, dans le même district, borné par les Promenades Lafayette et Florida, les rues Law et Deer, et désigné comme l'îlet No 1687.

Huit terrains vacants, même district, désignés par les Nos 15 à 20 de l'îlet No 1210, borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Force et Verte.

Onze lots de terre, même district, bornés par les rues Joséphine, Célestine, Montégut et Force.

Quatre îlets dans le Faubourg Milneburg, troisième district de cette ville, désignés par les Nos 107, 108, 120 et 108.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant ——, aux frais de l'acquéreur.
21 sept—21—29 et 24 oct

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY

Cottage No 471 rue Ste-Anne.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureaux No 31, rue du Camp—SAMEDI, 8 octobre 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan.

Le joli cottage en bois très confortable et nouvellement bâti No 471 rue Ste-Anne, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Tonti et Rocheblave, mesurant 26 pieds 8 pouces et 3 lignes de face à la rue Ste-Anne sur une profondeur de 117 pieds 9 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles. La maison a 3 appartements en outre de la cuisine qui est détachée, caves, cour plantée d'arbres à fruits, etc.

Conditions—Une moitié ou le tout comptant au gré de l'acquéreur, et la balance à 12 mois de crédit avec billet garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt par an 5 pour cent honoraire d'avocat, police d'assurance transférée et l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix de son adjudication, et déposera 10 0|0 comptant sur le prix.

Acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire aux frais de l'acquéreur.
2 oct—3 et 8

PAR JAS. P. GUINAULT.

VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 6 octobre 1881, il sera vendu à 11 heures du matin, à Carrollton, encoignure de l'Avenue de Carrollton et de la rue Green, près du cimetière—

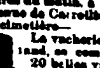

La vacherie de M. Maximen Fertand, se composant de 20 belles vaches laitières, dont 13 fraîches au lait et les autres sont sur le point de vêler.

1 cheval et 1 charrette à lait, 1 lot harnais, bidons, etc, etc.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant et au dessus de $50 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
2 oct—

PAR HOEY & O'CONNOR,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Action de la Bourse au Coton de la Nouvelle-Orléans.

Succession de Edouard Newman.

Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans—No ——

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureaux No 17 rue Carondelet—MARDI, 11 octobre 1881, à midi et demi, P. M. à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 septembre 1881, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la succession de Edouard Newman :

Une action du fonds-capital de la Bourse au Coton, par le certificat No 415.

Condition de la vente : comptant au moment de la vente.
30 sept—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Cottage Double sur la rue Liberté.

Succession de Anne McHugh, No 38,427, Ancienne Deuxième Cour de District, et No 4196, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 15 octobre 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable ancienne Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 juin 1878, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Benton, Liberté, Clio et Erato, désigné comme lot No 19 et mesurant 29 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 112 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un joli cottage double en bois, connu comme Nos 219 et 219 1|2 rue Liberté.

Conditions—Comptant.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Frederick Zengel, notaire.
11 sept—11 18 25 oct 2 9 15

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Peter Joubel et épouse.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—No 4367.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureaux No 56 rue Royale—SAMEDI, 29 octobre 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Division D actuellement absent sur congé, rendu et signé le 23 septembre 1881, la propriété ci-après décrite, appartenant aux dites successions :

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges et servitudes y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Bienville, Broad, Dorgenois et D'orgenois, et désigné par le numéro seize, formant le coin des rues Bienville et Broad, et mesurant, en pieds français, vingt-neuf pieds huit pouces et cinq lignes de face à la rue Bienville, sur une profondeur de cent quinze pieds.

Les améliorations comprennent deux maisons cottage, l'une formant le coin des rues Broad et Bienville, ayant 2 chambres, salle à manger, cuisine, citerne et lieux d'aisance. L'autre, derrière la première, faisant face à la rue Broad, a deux chambres, cuisine, citerne et lieux d'aisance, etc.

Conditions : Une moitié du prix comptant et la balance à un crédit d'un an pour un billet de l'acquéreur, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garanti par hypothèque spéciale et privilège du vendeur. Les acheteurs doivent payer les taxes de 1881 ainsi que les intérêts du vendeur, en déposant dix pour cent du montant de l'adjudication, sur les lieux.

Acte de vente pardevant F. Mounier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
24 sept—1,8,15,22,29 oct

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Southène Monet et Betsy Griffin, son épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4324—Division—Attendu que F. W. Wells, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession des feus Southène Monet et Betsy Griffin, son épouse, décédés intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
4 oct—4,8,18

Mme C. E. Graham vs Oak Point Sugar Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3220—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Andrew Hero, Jr, receveur, dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
30sept—30,4,8oct

Succession de Gustave Lorio.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4,196—Division D—Attendu que William Théodore Lorio a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Gustave Lorio, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
30 sept—30 4,9 oct.

Succession de Charles Gallagher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3792—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Andrew Hero Jr. et Mme Winnie Gallagher, exécuteurs testamentaires du décédé ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
30 sept—30, 4, 9 oct.

Succession de James H. Grover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4198—Division—Attendu que P. S. Wilts, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James H. Grover, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
29 sept—29 4 8 oct

Succession de Mme Julie Marguerite De Montsey, femme décédée de Mataro Weber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4182—Division E—Attendu que Mme Julie Catherine Butler a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de sa mère feue Mme Julie Marguerite De Montsey Weber, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier
29 sept—29—4 8oct

SODLEY BROTHERS

ONT l'assortiment le plus complet de wagons à ressorts, charrettes à cannes à 3 et 4 mulets, charrettes à bœufs, de pourage, wagons à coton, charrettes à bagages, charrettes pour limonadiers, charrettes à riz, petites charrettes de toutes dimensions, rais, jantes, brancards, colliers de chevaux, matériaux pour voitures, graissé pour essieux, moyeux. Nous sommes également agents pour les wagons du Sud, lesquels sont fabriqués dans nos propres fabriques à Wheeling, W. Va., avec des matériaux supérieurs et par des plus habiles ouvriers. Nous garantissons notre ouvrage et nous assignons commandes et répondons aux plus fortes demandes.

Dépôt 18 et 20 rue Union.

Sept 1881—1an

Liste des lettres étrangères reçues au Bureau de la Poste le Samedi, 1er octobre 1881.

OUVERTES HORS DES CANAUX HEURES P.M.

LISTE DES MESSIEURS.

Barcelini, Andrés — Biorgio Pedronella, Bruneau, achs de Ma-Dame Angele rita Barber — Giacomo Pedronella, Biorgio Solertino — Salvatore Francesco, Bonamini Antonio — Mosiello, Cosat Alfred T — Pietro Gregorio Palliser, Justo Felice — Rossetto Ostro, Lamberto Francescanto — Rosario Vincenzo, Mosche, Peter De Fran — Giovanni Central el Hoyer Antonio

W. F. ——

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY

Cottage en bois et maison à deux étages, rues d'Orléans et St-Pierre.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureaux 31 rue du Camp—SAMEDI, 8 octobre 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles.

1° Le cottage en bois No 322 rue d'Orléans dans le carré borné par les rues Orléans, St-Pierre, Galvez et Johnson—à 3 chambres, cuisine et citerne.

2° La maison en bois à deux étages, No 371 rue St-Pierre entre Galvez et Johnson, 4 chambres, citerne, cuisine etc.

Voir le plan pour les dimensions du terrain.

Conditions—La moitié ou le tout comptant, à l'option de l'acquéreur et le reliquat à douze mois de crédit pour des billets portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent par an d'intérêt, 5 pour cent honoraires d'avocat, police d'assurance transférée et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1881.

Les actes de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais des acquéreurs.
24 sept— 24 25 oct 1 au jour

VENTE IMPORTANTE

De propriétés améliorées, résidences de choix et de terrains nus, Dans le Second, Troisième et Quatrième Districts, Dans les rues Esplanade, Marais, Villeré, Kerlerec, Dumaine, Ste-Anne et Septième.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, bureau No 31 rue du Camp — SAMEDI, 15 octobre 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan les propriétés de ville très désirables ci-après décrites, à savoir :

1° Ces résidences de choix, sites, situées dans le centre d'un des plus jolis voisinages de la rue Esplanade, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Kerlerec, Marais et Villeré, et près des résidences de MM Couturié, Bougeot, Beltrand, Delvaille, Blanc, Legendre, Rathbone, Slocomb et Forstall. Elles seront vendues séparément comme suit :

1° Les deux grands terrains bien remblayés mesurant chacun 32 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Esplanade sur une profondeur de 173 pieds entre lignes parallèles.

2° Les deux terrains sur l'arrière ayant chacun 32 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Kerlerec sur 146 pieds 7 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles—et

3° Les deux terrains démesurément longs sur la rue Marais, désignés par les lettres E et F et mesurant comme suit. Le lot E a 35 pieds 3 pouces de face et le lot F a 25 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Marais. Les deux terrains ont une profondeur de 147 pieds et 7 lignes entre lignes parallèles. Toutes les mesures ci-dessus sont d'après un croquis tracé par A. de Armas, voyer, daté du 17 septembre 1881.

Il n'y a pas de terrain vacant dans le district incendié plus convenable pour résidence.

4° Les trois belles et agréables maisons de résidence en bois à deux étages formant le coin nord-est des rues Dumaine et Marais, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Marais et Tremé. Elles sont désignées par les numéros 211, 213 et 215 rue Dumaine, et sont admirablement situées et arrangées pour de respectables résidences professionnelles et particulières.

Les lots sur lesquels chaque résidence est bâtie mesurent, d'après un plan de A. de Armas, voyer, comme suit, à savoir :

Lot A : maison 215 ayant 26 pieds 6 pouces de face à la rue Dumaine sur une profondeur et faisant face à la rue Marais de 124 pieds et 2 pouces et 124 pieds 1 pouce et 5 lignes sur l'autre ligne de côté

Lot B : Maison No 213, ayant 26 pieds 6 pouces de face à la rue Dumaine sur 124 pieds 1 pouce et 5 lignes sur la ligne de côté du lot "C" et 124 pieds 1 pouce et 5 lignes sur l'autre ligne de côté.

Lot C : Maison No 211, ayant 26 pieds 10 pouces de face à la rue Dumaine sur 124 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur sur la ligne adjoignant le lot "B" et 124 pieds 6 lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté.

Les trois résidences ci-dessus décrites ont chacune une allée pavée en dalles cimentées, conduisant aux cours. Elles ont toutes de doubles galeries de façade, vestibule, salon, salle à manger et d'autres commodités au rez-de-chaussée, et de grandes chambres à coucher, chambre à bain et garde-robe au second étage, sans compter le gaz, des citernes, des hangars, etc. L'encanteur est loué jusqu'en octobre 1882, sur le pied de $420 par an. Elles sont détachées et seront vendues séparément. Leur agréable et respectable voisinage, leur proximité des églises, des écoles, des marchés, des lieux d'amusement et des facilités de chars à cheval sont des avantages qui rendent ces propriétés également désirables comme placements productifs.

5° La maison en briques à deux étages substantiellement bâtie et contenant 4 chambres, désignée par le No 90 rue Dumaine, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Bourbon et Dauphine. Le lot mesure 35 pieds sur la rue Dumaine, sur 61 pieds de profondeur, mesure française.

Elle est respectablement entourée, à deux portes seulement de l'académie des dames du Sacré-Cœur, touchant à la pharmacie bien connue de Dufoche.

6° La confortable maison en briques à un étage, avec un attique extrêmement à tous dans le même îlet et désignée par le No 97 rue Ste Anne. Le lot mesure 32 pieds 9 pouces et 4 lignes de façade à la rue Ste Anne sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure française. Elle a un salon, une salle à manger, trois chambres à coucher et cabinet au rez de chaussée, deux chambres et cabinets dans l'attique, et en outre une cuisine en briques à deux étages contenant trois chambres à chaque étage, hangar, citerne et cour pavée. La propriété vient d'être restaurée en entier, et est louée au locataire actuel au prix de $400 par an. On pourra obtenir toutes autres informations en s'adressant à l'encanteur.

7° La jolie maison en bois à deux étages, rue Septième 50, dans l'îlet borné par les rues Septième, Huitième, Chippewa et St Thomas ou Fulton. Elle contient quatre chambres, a des galeries de façade et de côté, un jardin d'ornement, et elle est bâtie et arrangée dans le goût de la banquette. La vente est péremptoire et digne de l'attention de ceux qui cherchent de bonnes propriétés à habiter et des placements sûrs et profitables.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acheteur, et le reste à un et deux ans de crédit, en billets spécialement garantis par hypothèque et par le privilège du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent par an du jour de la vente au paiement final, 5 pour cent frais d'avocat, la police d'assurance transférée au vendeur ou aux porteurs des billets. La propriété est vendue avec toutes les taxes payées par le vendeur jusqu'au jour de la vente. Le dépôt usuel de 10 pour cent en circulation sur le prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 sept—17,18,24,25, oct 1,2,8 au 15.

POUR RÉGLER UNE SUCCESSION.

Le magasin et la maison de résidence en briques, à trois étages, avec toutes les installations de magasin, No 85 rue Decatur, ou Vieille-Levée.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau 31 rue du Camp—SAMEDI, 8 octobre 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera positivement vendu à l'enchère publique, pour clore une succession—

Le magasin et la maison de résidence en briques, à trois étages, centralement situés, rue Decatur ou Vieille-Levée No 85, dans le carré d'îlet borné par les rues Vieille-Levée, Chartres, Conti et St-Louis—Ensemble avec toutes les montres (vitrines), étagères et comptoirs qui s'y trouvent. Cette bâtisse est voisine de la maison de commerce populaire de MM. Roux, Lacassagne, Rosset, Lacoste et Villermin, dans un des quartiers les plus fréquentés du Deuxième District, et elle est digne de fixer l'attention de ceux qui cherchent un placement sûr et rémunérateur.

Voir le plan pour les dimensions.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur et la différence à 1 et 2 ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent honoraires d'avocat, police d'assurance transférée et remboursement de la prime non échue de la police actuelle, et de plus, l'acquéreur devant payer les frais de l'encanteur pour les annonces, la vente de la propriété fixée à 5 pour cent sur le prix. Les taxes de 1881 sont toutes payées sauf celles de l'Etat, que l'acquéreur devra assumer en sus du prix d'adjudication. Le dépôt usuel de 10 pour cent sera requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 sept—17,18,24,25—1oct 1 au 8

Propriété améliorée.

Bon magasin et maison de résidence, coin des rues Broad et Douane, près Canal.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur, Bureaux No 31 rue du Camp, SAMEDI, 8 octobre 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique—

Ces magnifiques magasin et maison de résidence solidement et parfaitement situés, propriété formant anciennement l'angle sud-ouest des rues Broad et Douane, dans le carré borné par les rues Broad, White, Canal et Douane. Le terrain mesure 34 pieds 9 pouces et 6 lignes de façade rue Broad, sur 122 pieds 1 pouce et 4 lignes de profondeur et de façade rue de la Douane.

Les améliorations consistent en une bâtisse double à deux étages en bois, bien construite et nouvellement réparée, avec un grand et convenable magasin au coin; de l'autre côté la partie supérieure est appropriée pour résidence. Elle a une grande véranda à la façade et a été longtemps connue comme un emplacement de grocerie attrayant dans ce quartier récemment construit et s'améliorant rapidement. La propriété est à mi-chemin entre les rues Canal et Bienville, les points où pénètrent les chemins de fer du Lac—Canal et Bienville.

Conditions—1|4 ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance à un et deux ans de crédit pour des billets garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent par an d'intérêt, 5 pour cent honoraires d'avocat, police d'assurance transférée. Toutes les taxes sont payées jusqu'au jour de la vente par le vendeur. Un dépôt de 10 pour cent au comptant sera requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 sept—18,24,25; 1er oct à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un bon terrain et une maison à deux étages sur la rue Calliope, entre les rues St-Charles et Carondelet, près de la Place monumentale de Lee.

Succession d'Eliza Higgins, No 3789, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux 31 rue du Camp—SAMEDI, 8 octobre 1881, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'hon. H. L. Lazarus, siégeant en place de l'hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, et en date du 30 août 1881 et rendu dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Calliope et Clio, désigné comme lot No 4 sur un plan annexé à un acte de vente pardevant Selim Magner, anciennement notaire en cette ville, le 5 octobre 1865. Conformément au dit plan, le lot mesure 31 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Calliope, sur une profondeur de 150 pieds 10 pouces et 3 lignes. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant la maison en bois à deux étages No 180 rue Calliope.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la balance à 1 et 2 ans, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites pour enforcer le paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police transférée aux porteurs des billets, et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication.

Dix pour cent au comptant seront requis au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais de l'acquéreur.
4 sept—4,10,17,24, oct 1,8.

Biscontau Frères,
L'angle des rues Bayou et Broad.

GROCERIE, liqueurs et magasin de ferrage des meilleures qualités, ainsi que foin, maïs, avoine, son et graine de coton, etc., à des prix bien réduits.

Toutes marchandises délivrées à domicile.
avril—1an.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété vacante, de valeur et améliorée dans les Premier, Deuxième et Troisième Districts.

Coin des rues Bourbon et St Pierre—Magasins et maisons de résidence en briques à deux étages; le rez-de-chaussée occupée par comme magasin d'épiceries de fantaisie au détail.

Trois maisons de résidence de famille en briques à deux étages contigües aux précédentes et faisant face à la rue Bourbon.

Trois maisons de résidence de famille en briques à deux étages contigües aux précédentes et faisant face à la rue St-Pierre.

Deux maisons de résidence de famille en briques à deux étages rue Bienville, entre Dauphine et Bourgogne.

Rue Levée, entre Hôpital et Quartier.

Coin des rues Peters, Decatur et Conti.

Rue du Port, entre Craps et Amour.

Coin des rues Palmyre et Miro.

Succession de F. Ecrot.

No 41,364—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, et maintenant le No 3841 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J SPEAR, encanteur — Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 29 octobre 1881 à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles entre Commune et Gravier, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 14 septembre 1881, par l'hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour Division B, actuellement absent sur un congé, et en vertu d'un ordre de la même honorable Cour, en date du 23 septembre 1881, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1. Un certain terrain situé dans la ci-devant première municipalité, maintenant le Deuxième District de cette ville, dans le carré compris entre les rues Levée, Hôpital, Quartier et Gallatin. Le dit terrain est désigné par le No 6 sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, en date du 17 mars 1846, et mesurant 26 pieds de face rue Levée, sur 69 pieds 7 pouces de profondeur; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. La dite propriété appartenant à la succession du dit François Ecrot comme ayant été acquise par lui à la vente de shérif faite par le shérif de cette paroisse, le 29 juillet 1856, en vertu d'un writ de fieri facias adressé au dit shérif par l'Hon. Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire de Ann Fidler vs J. P. Simon, étant le No 10,061 du docket de la dite cour, le dit writ daté du 11 juin 1856, et le dit shérif a passé la vente de la dite propriété au dit François Ecrot le 29 juillet 1856, laquelle vente a été enregistrée au bureau des transferts le 11 août 1856, dans le livre 72, folio 262, aussi enregistrée dans le bureau du greffier de la Quatrième Cour le 14 août dans le livre des actes de vente C, page 211.

2. Un certain lot de terre avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters, Decatur, Conti et Bienville. Le dit lot est désigné par le No 12 sur un plan dressé par Bourgerol en date du 25 octobre 1839, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire, lequel dit lot de terre forme les encoignures des rues Peters, Decatur et Conti et mesure 22 pieds 10½ pouces de face à la rue Peters, 22 pieds de face à la rue Decatur, 57 pieds 4 pouces de face à la rue Conti, sur une profondeur de 63 pieds 4 pouces sur la ligne qui le divise des lots Nos 11 et 13. La dite propriété appartenant à la succession du dit François Ecrot qu'il a achetée de Jean Martinez del Campo, par acte passé pardevant Selim Magner alors notaire en cette ville le 28 mars 1867, conformément à la dite vente à l'encan enregistrée au bureau des transferts dans le livre 92, folio 315.

3. Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans le faubourg Washington, dans l'îlet No 10, borné par les rues St. Ferdinand, Craps, Port et Amour, désigné par les lettres B et C, et mesurant, au pied américain 29 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Port, sur une profondeur de 131 pieds 6 pouces 2 lignes, ensemble avec toutes les circonstances et dépendances du dit lot de terre. La dite propriété appartient à la dite succession et ayant été acquise par feu François Ecrot de Charles Léonard Keutzo de cette ville, conformément à un acte de vente et de rétrocession passé pardevant C. V. Foulon, notaire, le 28 mars 1867.

4. Un lot de terre situé dans le faubourg Washington, Troisième District de cette ville et désigné par le No 24 de l'îlet No 10 borné par les rues St Ferdinand, Craps, Port et Amour, le dit lot mesure au pied américain 29 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Port sur une profondeur de 131 pieds 6 pouces 2 lignes ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, etc.

5. Huit lots de terre étant des lots numérotés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 479, borné par les rues Miro, Jackson, Galvez et Palmyre, les dits lots étant désignés par les Nos. 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 sur un plan dressé par J. M. Tourné architecte le 25 février 1867 et déposé à l'étude de C. V. Foulon, notaire, mesurant conformément au dit plan, comme suit: Les lots No 10 et 11 chacun 25 pieds 10 pouces 3 lignes de face rue Miro, sur une profondeur de 130 pieds 3 pouces, et 3 lignes, entre lignes parallèles, le terrain No 12 ayant 26 pieds de face à la rue Miro sur 130 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et les lots Nos 13, 14, 15, 16 et 17 mesurant chacun 25 pieds 5 pouces de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 104 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 13, formant l'encoignure des rues Miro et Palmyre, lesquels lots de terre appartenant à la succession de feu François Ecrot ayant été acquis ensemble avec autres lots de terre par ledit François Ecrot à la vente du shérif faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, le 21 février 1856 en vertu d'un writ de fieri facias adressé au dit shérif par l'honorable Cinquième cour de district de la Nlle-Orléans, dans le procès de la ville de la Nlle-Orléans vs la succession de Théodore Nicolet No 10,067, du docket de ladite Cour et le shérif a passé la vente des dits lots de terre au dit François Ecrot le 21 février 1857, la dite vente a été enregistrée dans le bureau des transferts le 4 février 1857 dans le livre 70, folio 88, aussi enregistrée au bureau du greffier de la cinquième cour, le 9 janvier 1857, dans le livre des ventes A, folios 142, 143, 144 et 145.

6. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville désigné par la lettre A dans l'îlet borné par les rues St Pierre, Bourbon, Dauphine et Toulouse, mesurant 30 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Bourbon sur 71 pieds 4 pouces et 5 lignes de profondeur et 30 pieds 11 pouces 4 lignes de largeur dans le fond. Les améliorations comprennent une résidence pour famille en briques à deux étages avec écurie et magasin de comestibles.

7. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même îlet que la propriété décrite en sixième lieu, désigné par la lettre B, mesurant 11 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Bourbon, 74 pieds 3 pouces et 5 lignes de profondeur sur le côté plus près de la rue St Pierre, 49 pieds 6 pouces sur l'autre ligne de profondeur et la sur face à la rue Dauphine, 4 pieds 1 pouce, puis 26 pieds 9 pouces 5 lignes sur une seconde ligne de profondeur, et 13 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne du fond. Les améliorations comprennent une résidence pour famille, en briques et à deux étages attenant à celle ci-dessus désignée et faisant face à la rue Bourbon.

8. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et le même îlet que les lots décrits en septième lieu, désigné par la lettre C et mesurant comme suit, 11 pieds 10 pouces et 3 lignes de face à la rue Bourbon sur une profondeur, en premier lieu, de 44 pieds 11 pouces sur l'allée ci-dessus mentionnée, 2 pieds 11 pouces de largeur puis 4 pieds 1 pouce sur une ligne oblique s'étendant vers le coin des rues Dauphine et St-Pierre, puis 26 pieds 9 pouces 5 lignes sur une seconde ligne de profondeur et 13 pieds 4 pouces de largeur sur la ligne de fond. Les améliorations comprennent une résidence pour famille, en briques, à deux étages attenant à celle ci-dessus décrite et faisant face à la rue Bourbon.

9. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et le même îlet que celui décrit en huitième lieu désigné par la lettre D et mesurant comme suit : 32 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue Bourbon sur une première profondeur de 74 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne plus près de la rue St. Pierre, puis 10 pouces 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Bourbon et s'étendant vers la rue Toulouse, puis 17 pieds sur une seconde ligne de profondeur, 91 pieds 3 pouces et 5 lignes sur l'autre ligne de côté et 21 pieds 6 pouces 1 ligne de largeur sur la ligne du fond. Les améliorations comprennent une résidence de famille en briques à étage, attenant à celle décrite en huitième lieu et faisant face à la rue Bourbon.

10. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même îlet que le lot décrit en neuvième lieu, désigné par la lettre E, et mesurant 15 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue St-Pierre, sur une profondeur de 58 pieds 5 pouces sur la ligne la plus près de la rue Bourbon 43 pieds 2 pouces sur une première profondeur et le long d'une allée de 3 pieds 8 pouces sur 4 lignes de largeur, et en commun avec le lot F, puis 4 pieds 1 pouce sur une ligne oblique s'étendant vers les rues Dauphine et Toulouse, puis 11 pieds 3 pouces sur une seconde ligne de profondeur et 17 pieds de largeur sur la ligne du fond. Les améliorations comprennent une résidence en briques, pour famille, à deux étages faisant face à la rue St Pierre.

11. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même District et le même îlet que celui décrit en dixième lieu désigné par la lettre F, mesurant 15 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue St Pierre sur une première profondeur de 43 pieds 2 pouces sur l'allée commune ci-dessus mentionnée, puis 4 pieds 1 pouce sur une ligne oblique s'étendant vers le coin des rues Bourbon et Toulouse, puis 32 pieds 9 pouces 1 ligne sur une seconde ligne de profondeur, 79 pieds 11 pouces 1 ligne sur l'autre ligne de profondeur la plus près de la rue Dauphine et 16 pieds 11 pouces 3 lignes de largeur sur la ligne du fond. Les améliorations comprennent une résidence en briques pour famille, à deux étages, attenant à celle ci-dessus décrite et faisant face à la rue St Pierre.

12. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même îlet que la propriété décrite en onzième lieu, désigné par la lettre G et mesurant 19 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue St-Pierre sur 79 pieds 11 pouces 1 ligne de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une résidence en briques, pour famille, à deux étages, attenant à celle ci-dessus décrite et faisant face à la rue St-Pierre.

13. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre A, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Bourgogne, Conti et Dauphine, et mesurant 14 pieds 5 pouces de face à la rue Bienville, sur une première profondeur 43 pieds 3 pouces 2 lignes le long d'une allée commune 3 pieds 4 pouces 2 lignes de large, en commun avec le lot B, puis 4 pieds 1 pouce sur une ligne oblique s'étendant vers le coin des rues Dauphine et Conti, puis 43 pieds 2 pouces et 7 lignes sur une seconde ligne de profondeur, 89 pieds 6 pouces 2 lignes sur l'autre ligne de profondeur la plus près de la rue Bourgogne, et 16 pieds 1 pouce et 1 ligne de largeur sur la ligne du fond. Les améliorations comprennent une résidence en briques, pour famille, à deux étages et dépendances, faisant face à la rue Bienville.

14. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même îlet que la propriété décrite en treizième lieu, désigné par la lettre B, mesurant 14 pieds 5 pouces de face à la rue Bienville sur une première profondeur de 43 pieds 3 pouces 3 lignes le long d'une allée commune, puis 4 pieds 1 pouce sur une ligne oblique s'étendant vers le coin des rues Conti et Bourgogne, puis 42 pieds 3 pouces 7 lignes sur une seconde ligne de profondeur, 89 pieds 6 pouces 2 lignes sur l'autre ligne de côté la plus près de la rue Dauphine et 16 pieds 1 pouce 1 ligne de largeur sur la ligne du fond.

Les améliorations comprennent une résidence en briques, pour famille, à deux étages et dépendances faisant face à la rue Bienville. Les propriétés décrites en sixième, douzième, treizième lieu, indivisément, seront d'abord offertes en

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

bloc et si le prix offert n'est pas satisfaisant aux parties intéressées, alors chaque propriété sera vendue conformément à sa description respective.

Toutes les propriétés seront vendues conformément à un plan et devis de Arthur de Armas, député assistant voyer, en date du 18 août 1881.

Termes et conditions—Un quart comptant, la balance en trois portions égales, à un, deux et trois ans du jour de la vente. Les dites portions devant être représentées par les billets des acquéreurs tirés à leur propre ordre et par eux endossés payables chacun à échéance pour la portion qu'ils représentent : portant intérêt à raison de 8 0|0 par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale avec privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acquéreur aura le privilège à son option, de payer le tout comptant, ou de payer au comptant quelques portions du prix excédant un quart, et la balance à son option à portions égales; les dites portions étant représentées par billets comme il est prévu plus haut.

Les actes de ventes où il y a une partie du prix à crédit contiendront le pacte ordinaire de non aliénande la clause de l'assurance par l'acquéreur qui devra transférer aux porteurs des billets la police d'assurance, pour un montant suffisant pour couvrir le montant des billets, et la clause de 5 0|0 pour honoraires d'avocats en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement des dits billets,—le tout garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, et finalement la clause que l'acquéreur payera en sus du montant de son adjudication toutes les taxes de ville et d'Etat pour tout ou non 1881 et toutes les autres années ——.

Les acquéreurs seront tenus de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant C. V. Foulon, notaire, aux frais des acquéreurs.
21 sept—oct 1,8,15,22,29.

GAGES, GAGES, GAGES.

BROCHES MONTÉES OR ET DIAMANTS,
Des derniers modèles.
Bagues en diamants, montures riches et nouvelles.
Epingles montées en diamants pour messieurs.
Boucles d'oreilles, montures or et diamants derniers genres
Magnifiques Montres en or et argent, manufacture anglaise.
Magnifiques Montres or et argent des premières manufactures américaines, garanties en parfait état.
Magnifiques Montres or et argent, manufactures françaises et suisses.
Chaînes d'or pour hommes et femmes, derniers modèles.
Superbes Pendules françaises et américaines.—Argenterie massive, Plaqués assortis.—Pistolets, Fusils, Revolvers, Poignards, etc. — Vêtements assortis pour hommes et femmes.—Bijouterie fine de tous genres, ainsi qu'un grand assortiment de Marchandises, trop long à énumérer.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureaux, 46 rue Royale—LUNDI, 3 octobre 1881, à 10 1|2 heures A. M. ainsi que les jours suivants, il sera vendu au magasin de prêts de J. Anglade, encoignure Conti et Bourbon, tous les gages forfaits, se composant en partie des articles ci-dessus mentionnés.
29 sept—

No 136 rue Gravier, entre St-Charles et Camp, Magasin à trois étages en briques.

Eugène Jacquelin vs. Dame G. Saunie et autres pour effectuer un partage, No 4052—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 8 octobre 1881 à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St. Charles entre Commune et Gravier, en vertu d'un jugement rendu le 1er septembre 1881 et signé le 8 septembre 1881 par l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, actuellement absent en congé, la propriété ci-après décrite, dans l'affaire susnommée, à savoir :

Un certain terrain situé dans la seconde municipalité de cette ville, maintenant le premier district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues St-Charles, Poydras, Camp et Gravier, mesurant au pied américain, 23 pieds 10 pouces de face rue Gravier, 22 pieds 6 pouces de largeur dans l'arrière 90 pieds 7 pouces et 9 lignes de profondeur sur la limite la plus rapprochée de la rue du Camp, et 100 pieds 7 pouces et 5 lignes de profondeur sur la limite la plus rapprochée de la rue St-Charles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en un magasin à trois étages en briques portant le numéro municipal 136 de la rue Gravier, et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant de quelque façon que ce soit.

Lequel terrain est premièrement formé d'un terrain désigné par le numéro un, sur un plan lithographié annexé à un acte rédigé pardevant G. R. Stringer, ci-devant notaire en cette ville, en date du 14 mai 1845, de H. W. Palfrey & R. Heath, et selon le plan No 9 du livre de plans du dit notaire. Le terrain, au pied américain mesure 23 pieds de face rue Gravier sur une profondeur sur la limite la plus rapprochée de la rue du Camp de 70 pieds 8 pouces et 3 lignes de largeur, et 92 pieds 6 pouces et 3 lignes sur l'autre profondeur et environ 73 pieds 8 pouces et 4 lignes sur la limite de division du terrain numéro deux, et secondement un certain morceau de terre formant l'arrière partie du numéro neuf sur le susdit plan lithographié, au pied américain, mesurant 22 mètres au 25 pieds 11 pouces et 4 lignes, sur l'arrière ligne du terrain numéro un, de 11 pieds 7 pouces sur la ligne latérale du terrain numéro deux, sur la plus rapprochée de la rue Gravier, et les deux terrains formés par la dernière partie du terrain numéro neuf.

Laquelle propriété appartient aux demandeurs et aux défendeurs dans la susdite affaire, pour un partage, lequel on avoir été mis en possession par un jugement de la ci-devant Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans la succession de Héroïne Jacquelin, épouse décédée de Henri Eugène Jacquelin, No 31,131, du docket de la dite ancienne Cour de District, et la dite propriété avait été acquise par la dite Vve Henri Eugène Jacquelin (née Héroïne Guenard) de Henry S. Buckner, par acte passé pardevant feu Achille Chiapella, notaire en cette ville, en date du 28 avril, 18—

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Armand Pitot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
7 sept—7,8 14 21 29 oct. 5an8

Propriété améliorée de grande valeur dans le Quatrième District.

Nos 736 et 738 de la rue des Magasins, entre celles Troisième et Quatrième.

Dans l'affaire des mineurs Joseph A. et Louis Fassel—No 80, de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, le 22 octobre 1881, à midi, il sera vendu, à l'encan à la Bourse St Charles sur la rue St-Charles, entre celles Commune et Gravier, en vertu d'un et conformément à un ordre de l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, siégeant en place de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la susdite Division C, en date du 3 septembre 1881 et un ordre supplémentaire daté le 15 septembre 1881, dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci après décrite, à savoir :

Une portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent formant une partie du lot de terre No 3, désigné par les lettres Z. C., et étant la partie du dit lot No 3 la plus près de la rue Quatrième et mesurant 27 pieds 7 pouces de face à la rue des Magasins sur une profondeur de 110 pieds tiponnés, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Constance, Troisième et Quatrième, dans le Quatrième District de cette ville.

Les améliorations consistent en une résidence en bois avec 4 chambres et dépendances avec 4 chambres. La propriété porte les numéros municipaux 736 et 738 de la rue Magasins.

Termes et conditions—1|2 comptant, la balance payable en un an en billets portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date et garanti par hypothèque sur la propriété; l'acquéreur tiendra les bâtisses assurées contre le feu pour les deux tiers de leur valeur, et transférera la police au porteur du billet et en outre en confirmation du jugement pour le montant du billet et tous les frais, et 5 0|0 honoraires d'avocat pour enforcer le paiement ; l'acquéreur sera requis de faire un dépôt de 10 0|0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. F. Coffey, notaire, aux frais de l'acquéreur.
21 sept—28, 5,9,12,19,22 oct

PAR B. ONORATO.

Propriété de valeur dans le Deuxième District, A l'encan à un long crédit.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 8 octobre 1881, à midi à la Bourse St-Charles, dans la rotonde de l'hotel St-Charles, il sera vendu :

Un certain îlet de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Orléans, St. Pierre, Murat et Alexandre, mesurant 360 pieds de face aux rues St. Pierre et Orléans, sur une profondeur et façade de 114 pieds 6 pouces et 7 lignes, plus ou moins, aux rues Murat et Alexandre, comprenant tout l'îlet, les améliorations consistent en un joli cottage couvert en ardoises ayant 2 chambres une cuisine à un étage, hangar ouvert, etc., en outre une grande quantités d'arbres fruitiers et tout le terrain est en culture.

Conditions.—Une moitié comptant; la balance à 1 et 2 ans de crédit avec billets portant 8 0|0 d'intérêt l'an, garantis par hypothèque sur la propriété vendue, avec 5 0|0 honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection. Les acquéreurs devront faire assurer la propriété et transférer la police d'assurance et en outre payer les taxes exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 0|0 sera exigé sur les lieux.

Acte de vente par devant A. Dreyfous notaire, aux frais de l'acquéreur.
2 oct—2, 6, 7 et 8.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Morceau de terre de valeur sur le Têche.

Berry Russell vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 3409.

PAR B. ONORATO, encanteur.—Bureau, 45 rue Royale.—SAMEDI, le 15 octobre 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, il sera vendu, en vertu d'un décret de l'Hon. ——, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de F. A. Monroe, juge de la dite division de cour C, en date du 17 août 1881, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain morceau de terre forestière située dans la paroisse St-Martin, mesurant deux arpents sur la rive gauche du Bayou Têche, et quarante (40) arpents de profondeur, borné en 1850 par des terres de Vve Charles Guilbeau et en dessous par celles de Hemogène Broussard.

Conditions : comptant.

Acte de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour rendre certaine la vente.
10 sept—10 17 24—oct 1 8 15.

A vendre pour cause de départ

Hôtel et Café des Deux Lions à la Nlle-Ibérie.

AYANT une bonne clientèle et faisant de bonnes affaires; cet établissement est situé dans le centre de la ligne de la Nlle-Ibérie.

Pour les conditions, s'adresser à M. J. Vaillemot, Nlle-Ibérie.
3sept—1m—4 1 3 j.